



COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE DE SÈANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 12 JUIN 2015

MERCREDI 3 JUIN 2015 20 h 30

L'an deux mil quinze, le trois juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHEMERE LE ROI, légalement convoqués le 28 mai 2015, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc, BESNIER Evelyne, CARIOU Philippe, GUILLOIS Véronique, GASNIER Jean-Louis, MASSA Georges, LEVEAU Andrée, MONNIER Christelle, KHÛNE Agnès

Était absent excusé : BARADU Philippe **Secrétaire de séance :** ANNE Nathalie

Membres convoqués : 11 Membres présents : 10 Membres votants : 10

Monsieur le Maire rappelle le procès verbal en date du 7 mai 2015.

Les membres du Conseil municipal présents à la dite séance approuvent le procès verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Location du logement de l'école maternelle
2. Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal 2015
3. Résultat de la consultation pour les contrôles périodiques
4. Décision modificative N°1 du « budget annexe assainissement » 2015
5. Pose d'enseignes sur le bâti du village- vœu de l'association « les amis du village »
6. Point sur « les communes nouvelles »
7. VOIRIE : entretien des chemins de randonnée
8. Départ de Jocelyne DELARBRE agent technique à la commune
9. Compte-rendu des réunions depuis le 7 mai 2015

DÉLIBÉRATION 2015-06-03-1

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil municipal, après délibération, décide

- de modifier le montant du loyer et de la fixer à 300 € mensuel à compter du 1^{er} septembre 2015
- d'autoriser les locataires à payer en prélèvement mensuel à compter de cette même date
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant au bail nécessaire à ce changement

DÉLIBÉRATION 2015-06-03-2

CHOIX DE L'IMPRIMEUR POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2015

Le Conseil municipal délibère et décide d'opter pour la proposition la moins-disante de l'imprimerie CORNUEL de CHANTENAY VILLEDIEU (72).

DÉLIBÉRATION 2015-06-03-3

RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LES CONTRÔLES PERIODIQUES

Le Conseil municipal délibère et décide

- de charger M. Le Maire de choisir le mieux disant après analyse des différentes propositions.
- autorise M. le maire à signer les pièces et actes nécessaires à cette transaction.

DÉLIBÉRATION 2015-06-03-4

DECISION MODIFICATIVE N°1/2015- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2015 : Ouverture d'un crédit de 0.90€ à l'article 60622 en dépenses de fonctionnement pour équilibrer la section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION 2015-06-03-5

POSE D'ENSEIGNES SUR LE BÂTI DU VILLAGE

M. Le Maire fait part de la demande de l'association « les amis du village » de poser des enseignes sur le bâti remarquable du village de CHEMERE LE ROI. (Référence : Commune de St Suzanne – anciens commerces – octroi- références historiques)

Le Conseil municipal délibère et décide

- **de demander à l'association « les Amis du Village » de déposer leur projet précis accompagné des esquisses des enseignes envisagées.**
- **de limiter cette pose à la partie ancienne du village**
- **de charger l'association de solliciter l'accord écrit des propriétaires des bâtiments concernés par la pose d'enseignes**
- **de conditionner son approbation à l'avis favorable du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Mayenne et à l'autorisation du service URBANISME de la Direction départementale du territoire de la Mayenne.**

POINT SUR LES COMMUNES NOUVELLES

M. Le Maire fait le point sur le projet de « communes nouvelles ». La notion de regroupement en communes fait son chemin.

A ce jour les Maires et Adjointes des communes de BALLEE-CHÉMERÉ LE ROI-ÉPINEUX LE SEGUIN-PRÉAUX se sont réunis deux fois :

Une autre rencontre est programmée le jeudi 4 juin 2015, à EPINEUX LE SEGUIN.

La commune de CHEMERE LE ROI a également été sollicitée à participer à des réunions avec les communes de VAIGES et SAINT PIERRE SUR ERVE.

VOIRIE – ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE

M. Le maire propose de programmer une réunion de commission « voirie » pour constater l'état des chemins de randonnée et décider des aménagements nécessaires :

- 1) Chemin de grésillon (voir empierrement)
- 2) Chemin de la touche
- 3) Chemin de la châtelainie
- 4) Chemin du verger
- 5) Chemin de la brulée (voir défrichage)

La réunion de commission est fixée au SAMEDI 13 JUIN 2015 à 10h30.

DEPART DE JOCELYNE DELARBRE AGENT TECHNIQUE DE LA COMMUNE

M. Le Maire informe le Conseil municipal du départ en retraite de Mme DELARBRE Jocelyne, adjoint technique 2^{ème} classe, le 1^{er} septembre 2015.

Une parution dans la bourse d'emploi est lancée pour le recrutement d'un agent contractuel sur la base de 21 heures par semaine à compter du 15 août 2015.

DÉLIBÉRATION 2015-06-03-6

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Nouvelle convention définissant le fonctionnement et la répartition financière des collectivités adhérentes

M. Le 2^{ème} adjoint, CARIOU Philippe, fait le point sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, et présente le projet de nouvelle convention à établir avec les communes adhérentes et qui définit les modalités financières du fonctionnement de cet accueil.

Le Conseil municipal prend connaissance de la convention et décide

- **de l'approuver**
- **de charger M. Le Maire de sa signature**

SÉANCE DU 3 juin 2015
Délibérations prises du N°2015-06-03-1 au N°2015-06-03-6

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2015-06-03-1	Location du logement de l'école maternelle
N° 2015-06-03-2	Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal
N° 2015-06-03-3	Résultat de la consultation pour les contrôles périodiques
N° 2015-06-03-4	Décision modificative N°1/2015 du budget primitif 2015
N° 2015-06-03-5	Pose d'enseignes sur le bâti du village
N° 2015-06-03-6	Accueil de loisirs sans hébergement : nouvelle convention

Prochaine réunion de Conseil municipal: Jeudi 2 juillet 2015

Fait à CHEMERE LE ROI, le 7 mai 2015

Le Maire

,LANDELLE Jean-Luc